RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01685
Numéro SIREN : 838 090 967
Nom ou dénomination : MxCA

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/021515

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

MxCA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 570 598 €
17 rue Bourgelat
69002 LYON

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société MxCA
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société MxCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MxCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif de votre société est constitué pour 6 544 036 euros de titres de participation qui sont évalués conformément aux règles et méthodes comptables indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté de comptes, nous avons revu sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et de s'assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 31 mars 2020 et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Mechin
Associée

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 532 354	988 318	6 544 036	7 294 278
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 532 354	988 318	6 544 036	7 294 278
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 786		10 786	9 599
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 786		10 786	9 599
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 543 140	988 318	6 554 822	7 303 877

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 570 598	7 316 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-24 051	
Résultat de l'exercice	-1 006 934	-24 051
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 092	2 989
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 546 706	7 295 639
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 116	8 239
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	8 116	8 239
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 554 822	7 303 877

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 09/03/18 au 31/12/18 10 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
ACTIVITE SERVICES				
Production réelle de services				
Achats consommés				
MARGE				
ACTIVITES ANNEXES				
Produits activités annexes				
CHIFFRE D'ACTIVITE GLOBALE				
MARGE GLOBALE				
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Total autres produits				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Honoraires et frais d'actes	14 345	21 970	-12 020	-45,59
Publicité	684		684	
Autres achats et charges externes	15 029	21 970	-11 335	-42,99
Impôts et taxes				
Frais de personnel				
Dotations amortissements & provision				
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 029	-21 970	11 335	-42,99
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits financiers	516	909	-575	-52,69
Produits financiers	516	909	-575	-52,69
Dotations amort.& provisions	988 318		988 318	
Charges financières	988 318		988 318	
RESULTAT FINANCIER	-987 802	909	-988 893	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 002 831	-21 061	-977 557	NS
Produits exceptionnels				

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 09/03/18 au 31/12/18 10 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Dot.amort.prov.except.	4 103	2 989	516	14,38
Charges exceptionnelles	4 103	2 989	516	14,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 103	-2 989	-516	14,38
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 006 934	-24 051	-978 073	NS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MxCA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 6 554 822 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 006 934 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

L'apparition d'une maladie contagieuse touchant plusieurs pays telle que le Covid-19 ou le Sras, pourrait gravement perturber l'activité de la Société et de sa participation.
L'impact pourrait principalement concerner :
• La valeur des titres de participations : l'activité de sa participation pourrait augmenter fortement, voire très fortement, à l'inverse, l'activité pourrait baisser fortement. Ces évolutions pouvant impacter sensiblement les business plan et la valeur des titres détenus ;
• Les opérations d'investissement et de cession qui pourraient se trouver décalées.

L'ampleur de ces impacts dépendra de la durée et de l'étendue de la pandémie ainsi que des mesures gouvernementales qui seraient prises dans un tel contexte.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	7 294 278	562 374	324 299	7 532 354
Immobilisations financières	**7 294 278**	**562 374**	**324 299**	**7 532 354**
ACTIF IMMOBILISE	**7 294 278**	**562 374**	**324 299**	**7 532 354**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Le poste "Autres Participations" comprend les titres de participations ainsi que les créances sur participation.

La participation dans la société Novacap Group Holding s'élève à:

Solde au 31 décembre 2018 :	7 146 802 euros
Investissements 2019 :	382 983 euros
Frais acquisition:	2 569 euros
Solde au 31 décembre 2019 :	7 532 354 euros

La créance sur participation s'élève à:

Solde au 31 décembre 2018 :	146 568 euros
Augmentation des créances :	175 397 euros
Intérêts sur avances :	1 425 euros
Conversion de créances en actions:	- 323 390 euros
Solde au 31 décembre 2019 :	0 euros

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		**988 318**		**988 318**
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total		**988 318**		**988 318**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		**988 318**		
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 570 598,00 euro décomposé en 7 570 598 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	**7 316 700**	**1,00**
Titres émis pendant l'exercice	**253 898**	**1,00**
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	**7 570 598**	**1,00**

Par désicion du 4 juin 2019, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de 253 898 euros en créant 253 898 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le capital est ainsi porté au 31 décembre 2019 à 7 570 598 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	**2 989**	**4 103**		**7 092**
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**2 989**	**4 103**		**7 092**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		**4 103**		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 116 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 116	8 116		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**8 116**	**8 116**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 116
Total	**8 116**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Les produits financiers s'élevant à 516 euros concernent sa filiale avec laquelle MxCA a un lien de participation.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Dans le cadre de la prise de participations, la société MxCA a signé divers documents, notamment des pactes d'associés, dans lesquels elle a donné et reçu différents engagements.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations (en K€)	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN POURCENTAGE)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous 1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations 1. Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble)											
Novacap Group Holding (comptes 2018)	248 153	140 454	1,40%	7 532	6 544			960 819	-40 935		
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au paragraphe A a) Dans des sociétés françaises (ensemble) b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

MxCA
Société par actions simplifiée
au capital de 7 570 598 euros
Siège social : 17, rue Bourgelat, 69002 LYON
838 090 967 LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -1 006 934,12 euros au compte « report à nouveau » débiteur dont le montant s'élève désormais à 1 030 984,83 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mai 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

M. Bux